

# COURRIER SOCIALISTE EUROPEEN LT

SERVICE DE PRESSE du Bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté Européenne  
et du Groupe Socialiste du Parlement Européen

- Luxembourg 19, rue Beaumont.  
- Tél. 21921 - Telex: Parleurolux 494

REPRODUCTION AUTORISÉE

CSE N° 8/1967

SOLIDARITE AVEC L' ETAT D'ISRAEL

LIBRARY

Le groupe socialiste du Parlement européen s'est réuni, le lundi 5 juin 1967, sous la présidence de M. Francis V a l s au Palais des Congrès à Bruxelles. A l'issue de cette réunion le président du groupe socialiste a remis la déclaration suivante à la presse :

1. Le groupe socialiste du Parlement européen a pris connaissance avec consternation du déclenchement des hostilités militaires au Proche-Orient et du fait que l'existence même du peuple israélien se trouve menacée par des forces totalitaires. Considérant le déploiement de forces militaires aux frontières de l'Europe, en Méditerranée orientale, les socialistes de la Communauté européenne constatent avec regret que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Rome le 30 mai 1967 n'a permis de réaliser aucun progrès substantiel dans la définition d'une politique extérieure et d'une politique de sécurité communes de la Communauté européenne et s'en inquiètent vivement. La conséquence de cette démission politique, c'est que la sécurité des Etats européens et des Etats amis reste essentiellement conditionnée par les décisions politiques des puissances mondiales. Le groupe socialiste du Parlement européen estime qu'il s'impose que les Etats membres de la Communauté européenne se concertent sans délai sur la façon d'assurer le rétablissement de la paix dans le Proche-Orient, de garantir l'existence de l'Etat israélien, ses frontières et ses droits en matière de navigation maritime, et de contribuer à rendre possible la coexistence pacifique des deux peuples sémitiques.

- Paraît au moins une fois par mois -

Abonnements: 1 an: 250 frs lux., 6 mois: 150 frs lux.. Banque: Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Luxembourg. Compte N° 02/402507 du Courrier Socialiste Européen. - Les articles qui paraissent dans ce bulletin n'expriment pas nécessairement l'opinion des éditeurs.

2. Les socialistes de la Communauté européenne condamnent énergiquement les menaces de destruction de l'Etat israélien. Les Etats membres de la Communauté européenne se doivent, devant les menaces proférées au mépris des principes d'humanité les plus élémentaires, de témoigner leur solidarité active avec l'Etat israélien. Aucune puissance au monde n'a le droit, 25 ans après l'époque des camps de concentration, de détruire cet "Etat des rescapés" ou de compromettre les bases économiques de son existence.
  
3. Les événements du Proche-Orient rendent plus impératif encore le devoir qui impose à la Communauté économique de veiller au bien-être économique du peuple israélien. Aussi les socialistes de la Communauté européenne souhaitent-ils la conclusion, à bref délai, d'un accord d'association entre la CEE et Israël.

---

LES SOCIALISTES DEMANDENT LA SUSPENSION DES  
NEGOCIATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA CEE ET LES  
ETATS ARABES EN GUERRE CONTRE L'ETAT D'ISRAEL

---

Le groupe socialiste du Parlement européen s'est réuni, le mardi 6 juin 1967 sous la présidence de M. Francis V a l s au Palais des Congrès à Bruxelles. A l'issue de cette réunion le président du groupe socialiste a remis la déclaration suivante à la presse :

Le groupe socialiste du Parlement européen s'est toujours déclaré favorable au développement d'une politique cohérente d'association à la Communauté européenne. Devant le conflit qui se développe au Proche-Orient, il estime cependant que la conclusion d'accords d'association avec des pays qui ont pour objectif d'en détruire un autre, irait à l'encontre des buts pacifiques de l'association. En conséquence il demande que soient suspendues toutes les discussions en cours en vue de la conclusion d'accords d'association ou de commerce avec les Etats arabes en guerre contre l'Etat d'Israel.

---

POUR UNE COMMUNAUTE ELARGIE ET PLUS FORTE

---

Le groupe socialiste du Parlement européen s'est réuni, le lundi 6 juin 1967 sous la présidence de M. Francis V a l s au Palais des Congrès à Bruxelles. A l'issue de cette réunion le président du groupe socialiste a remis la déclaration suivante à la presse :

1. Le groupe socialiste du Parlement européen a pris acte avec une vive satisfaction des démarches d'adhésion aux trois Communautés européennes de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. Ces Etats ont déclaré qu'ils sont disposés à souscrire, moyennant des périodes de transition d'une durée limitée, aux objectifs de la Communauté énoncés dans les traités de Paris et de Rome, ainsi qu'aux mesures qui ont été décidées jusqu'à présent en vue de les atteindre.
2. Le groupe socialiste estime que l'adhésion de la Grande-Bretagne, en particulier,
  - \* donnerait à la Communauté européenne les dimensions qui constituent une des conditions du plein développement des forces économiques modernes;
  - \* donnerait une impulsion considérable au progrès technologique à l'intérieur de la Communauté européenne;
  - \* assurerait, au sein de celle-ci, un équilibre des forces politiques de nature à permettre de nouveaux progrès dans le sens de la mise en oeuvre d'une politique extérieure et d'une politique de sécurité communes;
  - \* pourrait hâter la démocratisation de la procédure législative communautaire et notamment le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.
3. Le groupe socialiste du Parlement européen considère que l'adaptation des dispositions institutionnelles des traités qui sera rendue <sup>nécessaire par</sup> l'adhésion de nouveaux Etats ne devra porter atteinte ni aux possibilités d'action de la Communauté, ni à la position des institutions communautaires. Comme par le passé, il continuera, après l'extension de la Communauté, à promouvoir sur le plan communautaire, la mise sur pied progressive d'un véritable pouvoir politique communautaire ainsi qu'une démocratie parlementaire.

taire efficiente. Il attend du Conseil de ministres qu'il charge sans délai la Commission unique des Communautés européennes d'entamer des négociations avec les gouvernements de Grande-Bretagne, d'Irlande et du Danemark, en vue de l'adhésion de ces pays.

